



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 7 février 2022

N° 17/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2022

Sommaire

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE Commissariat général au Développement durable (CGDD) Service des données et études statistiques (SDES)

Sous-direction de l'information environnementale

Sous-direction des statistiques des transports

Sous-direction des statistiques de l'énergie

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

0. Orientations pour 2022

Alors que les enjeux environnementaux occupent une place croissante dans le débat public et que les politiques publiques se fixent des objectifs ambitieux, les attentes en termes de données et d'analyses s'intensifient. Un enjeu important du SDES pour 2022 sera de répondre au mieux à ces attentes, en investissant de nouveaux domaines, en mobilisant de nouvelles sources, en réinterrogeant les méthodes.

Sur le plan international, au-delà des nombreux reportages de données statistiques, l'année 2022 sera consacrée à la préparation des réponses aux évolutions réglementaires sur les statistiques de l'énergie et sur les comptes de l'environnement (dates de reportage avancées, variables supplémentaires à fournir, nouveaux modules à préparer). Par ailleurs, dans le cadre de la Présidence Française de l'Union européenne au 1er semestre 2022, le SDES apportera un appui à l'Insee pour les travaux du Comité du système statistique européen relatifs à des projets de règlements dans le champ de compétence du ministère.

Dans le domaine de l'énergie, les investissements se poursuivront pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment des énergies renouvelables, de la cogénération, de l'hydrogène, de la consommation d'énergie par usage et de la mise à disposition de données locales d'énergie. Le suivi de la rénovation énergétique restera un axe important, avec notamment le suivi des aides à la rénovation dans le résidentiel et des économies d'énergie associées, la préparation de la prochaine enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, et de premiers travaux relatifs aux effets des rénovations sur la consommation réelle d'énergie.

Dans le domaine du transport, l'offre de statistiques sera enrichie, avec de nouveaux produits de diffusion sur le parc et la circulation des véhicules routiers, ainsi qu'une étude sur les émissions de CO2 du parc. De nouvelles études seront produites à partir de l'enquête sur la mobilité des personnes., notamment sur le covoiturage et sur les déplacements professionnels.

Dans le domaine environnemental et du développement durable, au-delà de l'actualisation de nombreux indicateurs de suivi, les investissements se poursuivront pour enrichir et compléter les indicateurs existants dans plusieurs domaines (biodiversité, consommation d'eau, bruit...). Plusieurs travaux à dimension internationale, engagés en 2021, seront publiés (classements internationaux à dimension environnementale, comparaisons intérieures de matières en Europe) tandis que de nouvelles études de synthèse seront produites, notamment sur les risques naturels, et la mer et le littoral. La nouvelle édition de l'enquête sur la perception des risques environnementaux sera valorisée en fin d'année. Une étude sur les dynamiques de développement rural en régions sera conduite.

Enfin, la modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Plus généralement, les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route de la qualité, dans le prolongement de la revue des pairs de 2022.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Énergie :

La ré-édition de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles (TREMI) sera préparée, en vue d'une collecte en 2023, avec un champ étendu à l'habitat collectif. Le protocole reste à préciser concernant ce dernier, compte tenu de la variété des travaux, qui peuvent porter à la fois sur les parties privatives et sur les parties communes dans l'habitat collectif.

Transports :

Pour répondre à la forte demande, tant au niveau national qu'europpéen, de mesurer régulièrement les comportements de mobilité et leur évolution, le SDES engagera en 2022 une réflexion avec son réseau de partenaires sur l'évolution du dispositif d'enquête sur la mobilité.

Par ailleurs, l'expertise pour refondre le répertoire des entrepôts et plateformes logistiques sera poursuivie, avec l'objectif d'alléger et dématérialiser la collecte auprès des établissements enquêtés. L'opportunité d'élargir le champ du répertoire et de substituer à tout ou partie de l'enquête, un dispositif mobilisant une combinaison de sources administratives (CFE, fichiers fonciers, DSN, ICPE...) a fait l'objet d'un examen approfondi en 2021, qui a conclu à la nécessité du maintien d'une enquête légère auprès des établissements du répertoire. Le nouveau dispositif d'enquête sera défini en 2022 et l'enquête pourrait être lancée dans l'année.

Environnement :

En réponse notamment aux recommandations formulées par la commission Environnement et développement durable du CNIS du 20 octobre 2020, la SDES réalisera en 2022 la troisième édition de l'enquête sur le sentiment d'expositions aux risques des Français (concertation avec les parties prenantes, élaboration du questionnaire, collecte, traitement) avec un marché de prestation de service. La collecte se déroulera par Internet. Les résultats de cette enquête seront de nature à enrichir l'information sur les risques naturels et à alimenter les réflexions de l'observatoire national sur les risques naturels.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Énergie :

Les données issues de l'audit annuel de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur la production d'électricité seront expertisées dès qu'elles seront disponibles, en vue, le cas échéant, d'alléger l'enquête annuelle sur la production d'électricité (EAPE).

Le SDES a pour projet d'accéder à des données de consommation d'électricité et de gaz d'un échantillon important de ménages. Leur appariement avec des données sur les aides à la rénovation énergétique permettra d'estimer les effets des rénovations énergétiques sur les consommations réelles d'énergie.

Transports :

Les travaux expérimentaux sur les voitures particulières, menés en 2021 avec le SSP Lab de l'Insee à partir du répertoire statistique sur les véhicules routiers, devraient permettre d'affiner les premières estimations du parc de véhicules roulants et des kilométrages parcourus et de généraliser la méthode à tous les types de véhicules routiers (excepté les deux-roues motorisés). Ces travaux feront l'objet d'une publication méthodologique et d'une communication aux journées de méthodologie statistique. Ils devraient conduire à partir du 2ème trimestre 2022 à la mise à disposition annuelle de séries de parc ainsi que de nouvelles données sur la circulation des véhicules (kilométrages parcourus au cours de l'année précédente).

Une expérimentation sera engagée, en collaboration avec l'Insee, pour rapprocher le répertoire statistique des véhicules routiers, de données sur la composition et le niveau de vie des ménages, grâce à l'utilisation d'un code statistique non significatif, nouveau projet piloté par l'Insee en vue de faciliter les appariements de données dans des conditions sécurisées. Ce projet devrait permettre d'éclairer le lien entre le niveau de vie et la structure des ménages, et le parc de véhicules et son renouvellement.

Dans le domaine du transport public particulier de personnes (T3P), suite à la publication des arrêtés encadrant la transmission de nouvelles données de plateformes VTC, une expérimentation du recueil et traitement de ces données sera menée. La mise en place par l'Insee du code statistique non significatif permet d'envisager un autre projet d'appariement sur le CSNS, pour rapprocher ces données sur les chauffeurs de VTC entre les différentes plateformes (les chauffeurs pouvant être connectés à plusieurs plateformes simultanément), de sorte à consolider l'information sur l'ensemble des plateformes et améliorer la connaissance de l'activité, des temps de travail et des revenus des chauffeurs de VTC. Elle devrait permettre la publication de nouvelles analyses sur les conducteurs de VTC et les courses réalisées, dans le cadre de l'observatoire national du T3P.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Énergie :

Les consommations résidentielles de bois et d'énergie tirée des pompes à chaleur seront ré-estimées à partir de l'enquête Logement. Les modèles d'évolution de ces consommations entre deux éditions de l'enquête Logement seront en outre recalibrés et affinés. La méthodologie de ventilation sectorielle de la consommation d'énergie (notamment entre tertiaire et résidentiel) du bilan provisoire de l'énergie sera améliorée, de sorte à être plus robuste à de brusques changements de comportement de consommation, comme ceux observés lors de la crise sanitaire. En lien avec le Citepa et à partir du répertoire statistique des véhicules routiers, la ventilation de la consommation de carburants entre secteurs consommateurs sera revue.

Des investissements seront menés pour préparer la réponse aux nouvelles demandes internationales, notamment issues de la révision du règlement sur les statistiques de l'énergie. En particulier, la conception d'un bilan de l'hydrogène sera expertisée.

La production d'indicateurs relatifs au parc de chauffage et aux consommations d'énergie par usage des bâtiments résidentiels et tertiaires, jusqu'à présent déléguée au Ceren, sera internalisée, en s'appuyant sur diverses sources (données locales et temporelles fines de consommation d'énergie, recensement de la population, enquête Logement, base DPE de l'Ademe etc.).

Transports :

L'enquête sur la mobilité des personnes 2019 sera enrichie par des données sur les émissions de CO₂, afin d'apporter un éclairage sur les émissions des déplacements du quotidien.

Environnement :

Pour réaliser le nouveau rapportage européen sur le gaspillage alimentaire, de nouvelles questions sont été introduites dans les enquêtes déchets des entreprises et dans l'enquête pratiques culturelles. L'exploitation des premiers résultats aura lieu en 2022.

Dans le cadre de la refonte des PCS, le périmètre de l'économie verte (éco-activités et activités périphériques) a été redéfini en 2020. Les résultats de l'enquête Emploi de 2021, utilisant pour la première fois la PCS 2020, seront utilisés afin d'estimer de façon différente et plus fine le nombre de métiers verts.

Sous réserve de sa disponibilité, une expertise du modèle multirégional Figaro d'Eurostat sera conduite en vue de son utilisation possible pour le calcul de l'empreinte carbone.

Les comptes d'émissions dans l'air seront calculés en 2022 en utilisant les données du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO II) pour l'allocation des émissions associées au transport routier.

La refonte du compte de dépenses liées aux énergies renouvelables (EnR), débuté en 2020, se poursuivra en 2022. Une évaluation de ces dépenses en surcoût pour les différents acteurs économiques sera proposée pour chaque filière en fonction du type de production (électricité, chaleur et biocarburant). Elles feront l'objet d'un rapportage européen (EPEA) et viendront compléter les dépenses d'investissements qui ont été transmises pour le rapportage 2021.

S'agissant du compte de maîtrise de l'énergie, nouveau domaine pour lequel le rapportage est volontaire, des investigations méthodologiques seront conduites sur l'estimation de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de Bâtiments Basse-Consommation.

Le SDES utilisera le modèle Elfe, développé au sein du CGDD, pour estimer les effets de la fiscalité énergétique sur l'industrie, produire l'analyse qui figure au jaune budgétaire et pour le rapportage sur les taxes et subventions (dépenses fiscales) environnementales, dont celles aux énergies fossiles.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Énergie :

En matière de données locales d'énergie, les textes réglementaires prévoient une extension à l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution de la diffusion à la maille adresse, ainsi qu'une diffusion à cette maille de données plus fines sur les entreprises (au niveau de la division de la NAF, au lieu du grand secteur actuellement). Il sera en outre visé une diffusion exhaustive des données à l'adresse pour la consommation résidentielle d'électricité (dans le respect des règles du secret).

Un tableau de suivi de la rénovation énergétique (dans un premier temps, restreint au résidentiel) sera mis en ligne début 2022. Ce tableau de bord comprendra des données sur le parc de logements (consommation d'énergie et émissions de CO2 moyennes par m2 par usage, distribution du parc par classe DPE) et sur les aides à la rénovation (données aides par aides à mesure de la disponibilité ; nombre de rénovations aidées, hors doublons, et gains énergétiques associés). Il sera complété ultérieurement de données sur la rénovation des bâtiments publics.

Transports :

L'outil de data-visualisation du parc de véhicules dans les zones à faibles émissions sera actualisé, et un nouvel outil sera créé sur le parc de véhicules routiers en France.

Un co-investissement Insee-SDES, permettra le développement d'un outil harmonisé (kKt AT36) pour des analyses territoriales sur les émissions de CO2 des déplacements du quotidien, avec une publication au niveau national prévue fin 2022, qui pourra être déclinée ensuite au niveau régional en 2023.

Après l'évolution des publications de synthèse sur les transports, la réflexion sur la mise à disposition des données sur les transports sera poursuivie. Les séries conjoncturelles ainsi que les données de véhicules routiers devraient ainsi être mises à disposition sous une forme plus ergonomique, avec la possibilité d'accéder à ces données à l'aide d'une API.

Environnement :

Plusieurs outils de data-visualisation seront nouvellement mis à disposition ou actualisés, en vue de faciliter l'accès aux informations : actualisation des données de vente de produits phytosanitaires en intégrant le millésime 2020 ; data-visualisation des données sur l'insertion à la sortie des formations en environnement à partir de l'enquête génération 2017 du Céreq ; données sur la qualité de l'eau ; données sur les émissions de gaz à effet de serre dans l'air.

Deux nouvelles publications sous le format A6 Chiffres clés seront diffusées pour mettre en visibilité les données de synthèse sur les risques naturels et sur la mer et le littoral.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Parc de véhicules des ménages : connaître les caractéristiques et le niveau de vie des ménages qui détiennent le parc de véhicules (voitures et véhicules utilitaires légers) pour aider à définir/évaluer les politiques publiques concernées (types de ménages affectés par la transition écologique,	RSVERO : répertoire statistique des véhicules routiers	SDES	FIDELI : fichier démographique sur les logements et les individus	INSEE	Champ du fichier 1 : Véhicules immatriculés en France

émissions de CO2 des ménages, primes à la conversion, bonus/malus, etc...)					
<p>Rapprochement des données des différentes plateformes de VTC : connaissance du nombre et des caractéristiques des chauffeurs VTC et de leurs revenus, un même chauffeur étant en général connecté sur différentes plateformes.</p> <p>Les nouvelles données de VTC sont reçues en application des articles L3120-6, et R3120-41 du code des transports.</p>	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Nouvelles données des plateformes VTC	SDES	Ensemble des chauffeurs connectés à une plateforme de VTC

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.